

RAPPORT ANNUEL

2021-2022

Novembre 2022

Québec 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel du Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS) qui présente les faits saillants de l'année scolaire 2021-2022.

Nous pouvons affirmer sans équivoque que celle-ci fut atypique pour une deuxième année consécutive. Par conséquent, elle s'est déroulée, une fois de plus, sous le signe du changement et de l'adaptation.

Parmi les défis rencontrés, on compte bien entendu l'évolution constante de la situation liée à la COVID-19. Fermetures d'écoles et pénurie de main-d'œuvre nous ont accompagnées tout au long de l'année.

Considérant ces situations particulières, nous avons continué à tout mettre en œuvre pour assurer à la clientèle des services éducatifs et administratifs de qualité et l'accessibilité à des projets inspirants dans nos établissements. En recentrant l'évaluation des apprentissages sur les « savoirs », nous avons réussi à accompagner nos jeunes vers l'obtention de résultats satisfaisants considérant le contexte. Leurs efforts constants sont à saluer, de même que la capacité d'adaptation dont ils ont su faire preuve. Il en est de même pour l'ensemble du personnel de nos établissements et de nos services, dont l'engagement et la résilience ne seront jamais assez soulignés.

Nous ne pouvons passer sous silence les grands préparatifs pour l'ouverture de l'école alternative publique Memphrémagog (ÉPAM) à la rentrée 2022-2023 et l'annonce du départ à la retraite de la directrice générale, Mme Édith Pelletier, en poste depuis près de six ans, et au service du CSSDS pendant 34 ans. Cette annonce a permis aux membres du conseil d'administration, à leur deuxième année au sein d'une nouvelle structure de gouvernance, de mettre en œuvre, pour une première fois, le processus de remplacement de la nouvelle direction générale.

En terminant, nous tenons à remercier tous les acteurs de réussite : le personnel, les parents, les partenaires, les citoyens et surtout nos élèves!

Nous espérons que cette fenêtre sur les activités du CSSDS vous sera utile pour mieux comprendre la nature et la portée de nos actions. Nous vous souhaitons bonne lecture.

Caroline Lacroix
Présidente

Lisa Rodrigue
Directrice générale

Table des matières

1. Présentation du centre de services scolaire	4
1.1 Le centre de services scolaire en bref	4
1.2 Faits saillants	4
1.3 Services éducatifs et autres services	6
2. Gouvernance du centre de services scolaire	8
2.1 Conseil d'administration.....	8
2.2 Autres comités de gouvernance.....	10
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	11
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	11
3. Résultats	13
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	13
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	20
3.3 Procédure d'examen des plaintes	22
4. Utilisation des ressources	22
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	22
4.2 Ressources financières	23
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	25
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	26
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	26
5. Annexes du rapport annuel	27
5.1 Rapport du protecteur de l'élève	27
5.2 Listes des comités.....	28
5.3 Répartition des revenus	31

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Établissements (34)

- 28 écoles primaires
- Quatre écoles secondaires
- Un centre de formation professionnelle avec cinq points de service
- Un centre de formation générale des adultes avec trois points de service

Élèves (9 801)¹

- Préscolaire : 891
- Primaire : 4 360
- Secondaire : 3 137
- Formation générale des adultes (équivalent temps plein) : 659
- Formation professionnelle (équivalent temps plein) : 754

Employés (2 694)

- Personnel cadre : 70
- Personnel enseignant : 1 486
- Personnel professionnel : 126
- Personnel de soutien : 1 012

Nos établissements sont répartis dans les MRC des Sources, du Val-Saint-François et de Memphrémagog, un territoire qui couvre près de 3 501 km².

1.2 Faits saillants

1.2.1 Gouvernance

- Le conseil d'administration a poursuivi ses activités pour une deuxième année, avec la désignation de nouveaux membres de la communauté.
- À l'automne 2021, la directrice générale a annoncé son départ à la retraite au 1^{er} juillet 2022. Un processus a été mis en œuvre pour son remplacement et une nouvelle directrice générale a été nommée au printemps 2022.
- Un appel de candidatures a été lancé pour former le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

1.2.2 Réussite scolaire et services éducatifs

- La mise en place de moyens et de ressources pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage à distance dans les situations où les élèves sont en isolement à la maison a été maintenue.

¹ Nombre d'élèves pris en compte au financement par le ministère de l'Éducation (MEQ)

- Afin d'avoir plus de temps pour les activités de rattrapage et aux apprentissages, conformément aux instructions du MEQ, l'évaluation a eu lieu sur deux étapes plutôt que sur trois.
- Les épreuves obligatoires pour la 4^e et 6^e année du primaire et pour la 2^e année du secondaire ont été réintégrées, de même que les épreuves uniques pour la 4^e et 5^e année du secondaire.
- La pondération des épreuves ministérielles pour les élèves du primaire et du secondaire a été réduite de 20 % à 10 %.
- Les orientations et les objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2023 ont été poursuivis et les résultats obtenus sont satisfaisants compte tenu du contexte lié à la pandémie.

1.2.3 Gestion de la clientèle

- Le choix de conserver les écoles primaires Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Lourdes a été maintenu.
- Des demandes d'ajout d'espace ont été transmises pour accueillir de nouvelles classes de préscolaire 4 ans à temps plein.
- Des demandes d'ajout d'espace pour des gymnases ont été transmises pour quatre écoles primaires et une école secondaire.
- Deux projets d'agrandissement et de rénovation étaient en cours avec la fin des travaux à l'école des Deux-Soleils et le début des travaux de rénovation du bâtiment vacant sur la rue Sherbrooke afin d'y accueillir la nouvelle école alternative.
- Les activités de recrutement se sont intensifiées afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre affectant plusieurs secteurs. À cet effet, des outils et des stratégies ont été déployés afin de soutenir le Service des ressources humaines dans la promotion de ses offres d'emploi et dans son positionnement en tant qu'employeur de choix.
- S'inscrivant dans le mouvement de croissance des dernières années, le CSSDS a connu une nouvelle hausse du nombre d'élèves (0,50 %, soit 43 élèves) ayant mené à une augmentation des effectifs du personnel enseignant de 6,43 %.

1.2.4 Pandémie de COVID-19

- Les mesures sanitaires prescrites par la santé publique ont été appliquées vigoureusement.
- En raison d'éclosions de la COVID-19, les écoles primaires Brassard-Saint-Patrice, Hamelin, Notre-Dame-de-l'Assomption, Saint-Jean-Bosco, Sainte-Marguerite, de la Tourelle et du Val-de-Grâce ont été fermées par mesure préventive à différents moments. Des opérations massives de dépistage ont également été organisées dans certains de ces milieux.
- La vaccination pour les enfants âgés de 5 à 11 ans a été offerte dans plusieurs de nos écoles primaires.
- Toutes les écoles ont été fermées de la fin décembre au 14 janvier inclusivement avec un retour en présentiel le 17 janvier.

1.2.5 Ressources financières

- Un budget équilibré de 138,3 M\$ a été adopté en juin 2022 pour l'année scolaire 2022-2023. Pour y parvenir, le CSSDS a cependant dû utiliser 0,9 M\$ de son surplus accumulé.

1.2.6 Différentes annonces et projets

- Le projet de construction d'un nouvel aréna sur le terrain de l'école secondaire de la Ruche a été annoncé officiellement avec la confirmation d'une contribution financière des gouvernements provincial et fédéral.
- Les travaux d'agrandissement, pour l'ajout d'un gymnase, des écoles primaires Notre-Dame-de-Montjoie et Notre-Dame-de-l'Assomption ont été confirmés.
- Un grand projet d'efficacité énergétique a été lancé. Totalisant un investissement de plus de 7 M\$, il s'agit d'une initiative qui permettra au CSSDS de diminuer de manière significative l'émission de GES.
- Un projet en matière de sécurité routière autour des écoles a été mis sur pied par les écoles primaires du Christ-Roi et Notre-Dame-de-l'Assomption, en collaboration avec la Sûreté du Québec, les municipalités de Saint-Camille et de Saint-Georges-de-Windsor ainsi que la Société de l'assurance automobile du Québec.
- De jeunes cinématographes de l'école la Ruche se sont démarqués dans le cadre des prix de reconnaissance Essor 2019-2021.

1.3 Services éducatifs et autres services

1.3.1 Services éducatifs et culturels

L'éducation préscolaire

Le programme Passe-Partout est toujours disponible dans toutes nos écoles et l'éducation préscolaire 4 ans est offerte dans la majorité de nos milieux (22 établissements).

L'éducation préscolaire 5 ans existe sur tout le territoire du CSSDS et dans tous les établissements du primaire.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Tous les élèves qui résident sur le territoire du CSSDS ont accès à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire général.

Le CSSDS est soucieux de répondre aux besoins de sa clientèle. Ainsi, ses écoles primaires et secondaires offrent plusieurs programmes particuliers ou volets spécifiques, généralement accessibles à tous. De même, des services en adaptation scolaire et de francisation y sont disponibles.

En complémentarité à l'enseignement, le CSSDS met à la disposition de ses élèves d'autres services tels que le service de garde, la surveillance et l'animation d'activités sportives, culturelles et sociales pendant la période des dîners ou après l'école, des services de cafétéria et de transport.

La formation des adultes

Le Centre d'éducation aux adultes des Sommets dispense, sur l'ensemble du territoire, des services personnalisés dans l'accompagnement de personnes de 16 ans ou plus dans leur cheminement scolaire et personnel. Des services en présentiel et en ligne sont offerts pour cette clientèle.

La formation professionnelle

Le Centre de formation professionnelle Expé offre une dizaine de programmes de formation aux personnes désireuses de faire l'apprentissage d'un métier, et ce, dans les trois secteurs géographiques du CSSDS. De plus, le Centre Expé est affilié au service régionalisé du Service aux entreprises – Estrie qui vient répondre aux besoins de main-d'œuvre et de formation en entreprise. Également, une offre régionalisée est offerte, par le biais de la concomitance, sur tout le territoire estrien en collaboration avec les centres de formation professionnelle de Sherbrooke et des Hauts-Cantons, ainsi que des écoles secondaires des mêmes secteurs.

1.3.2 Services complémentaires

Différents services complémentaires sont disponibles :

- animation de la vie étudiante;
- animation spirituelle et engagement communautaire;
- éducation spécialisée;
- ergothérapie;
- information et orientation scolaires et professionnelles;
- orthopédagogie;
- orthophonie;
- psychoéducation;
- psychologie;
- santé et services sociaux;
- soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- travail social.

1.3.3 Services à la communauté

Le CSSDS dispense aussi les services suivants :

- aide au retour aux études;
- formation en entreprise sur mesure et programmes de certification;
- francisation des adultes allophones;
- reconnaissance des acquis professionnels.

Lors d'une demande de document, le CSSDS s'engage à :

- rendre accessibles sur son site Internet les documents d'intérêt et les encadrements relatifs à ses services;
- répondre à toute demande d'accès à l'information en conformité avec la loi.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

2.1.1 Membres du conseil d'administration

Voici la composition du conseil d'administration pour l'année scolaire 2021-2022.

Membres du personnel, désignés par leurs pairs :

- Personnel de soutien : Francis Boulet (départ en date du 29 septembre 2021)
- Professionnel non enseignant : Nathalie Roy
- Personnel enseignant : Nicolas Busque
- Direction d'établissement : Martin Riendeau
- Personnel d'encadrement : Josée Banville

Membres parents, désignés par le comité de parents :

- District 1 : Karine Morin
- District 2 : Richard Desharnais
- District 3 : Caroline Lacroix
- District 4 : Sébastien Bérard
- District 5 : Pierre Lemay

Membres de la communauté, désignés par les membres du personnel et les membres parents :

- Expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines : Pierre-Paul Lavoie
- Expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles : Guy Roy (fin de mandat en date du 29 mars 2022)
- Milieu communautaire, sportif ou culturel : Isabelle Forcier (fin de mandat en date du 30 novembre 2021) et Jacques Gosselin (début du mandat le 29 mars 2022)
- Milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires : Natalie St-Pierre
- Personne âgée de 18 à 35 ans : Emmanuelle Vincent-Racicot

2.1.2 Calendrier des séances tenues

Le conseil d'administration a tenu quatre rencontres ordinaires et une rencontre extraordinaire aux dates suivantes :

- 28 septembre 2021
- 30 novembre 2021
- 29 mars 2022
- 17 mai 2022 (extraordinaire)
- 28 juin 2022

2.1.3 Décisions du conseil d'administration

- Autorisation de consultation auprès des instances concernées des dossiers courants :
 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSDS pour les années 2022-2023 à 2024-2025;
 - Répartition des services éducatifs entre les établissements pour l'année scolaire 2022-2023;
 - Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles du CSSDS.
- Adoption de la nouvelle politique relative aux frais de déplacement et de séjour.
- Adoption des règles suivantes pour l'année 2021-2022 :
 - 201 – Plan triennal de répartition des immeubles 2022-2023 à 2024-2025;
 - 202 – Répartition des services éducatifs 2022-2023;
 - 203 – Règles et critères d'inscription 2022-2023.
- Adoption des résolutions relatives au régime d'emprunt à long terme et par marge de crédit de même que pour la négociation d'une entente de services bancaires avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog.
- Approbation de la liste des projets d'agrandissement pour l'année scolaire 2021-2022, les demandes d'ajout d'espace et les demandes d'ajout de plusieurs gymnases. Ces mesures visent plusieurs établissements du CSSDS.
- Adoption des calendriers des séances pour l'année scolaire 2022-2023.
- Adoption de la Politique relative aux contributions financières ainsi que la Procédure des contributions financières exigées aux parents du secteur jeunes.
- Adoption des actes d'établissements pour l'année scolaire 2022-2023.
- Adoption d'une résolution en vue d'accepter les services bancaires de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025, avec deux périodes de renouvellement d'un an.
- Autorisation de la demande de soutien financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la mise en place de la concertation intégrée en éducation.
- Nomination de Lisa Rodrigue à titre de directrice générale.
- Nomination de Lisa Rodrigue à titre d'administratrice au conseil de l'organisme Aréna Memphrémagog.
- Adoption des résolutions afin de consulter les instances concernées par la Politique de communication ainsi que par la Politique sur le développement durable.
- Adoption du budget du CSSDS pour l'année scolaire 2022-2023 en prévoyant des revenus de 137 421 250 \$ et des dépenses de 138 327 257 \$.
- Décision rendue sur une demande de révision conformément aux articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

2.2 Autres comités de gouvernance

2.2.1 Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif sur le transport scolaire	<ul style="list-style-type: none">• Josée Banville – Administratrice• Benoit Champagne – Représentant du comité de parents• Serge Dion – Directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives et du transport scolaire• Marie-Claude Farrell – Directrice au secondaire• Isabelle Forcier – Administratrice (jusqu'au 30 novembre 2021)• Isabelle Lapointe – Coordinatrice du Service des ressources éducatives et du transport scolaire• Emmanuelle Vincent-Racicot – Administratrice
Comité de révision	<ul style="list-style-type: none">• Sébastien Bérard – Administrateur (substitut)• Serge Dion – Directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives et du transport scolaire• Richard Desharnais – Administrateur• Isabelle Forcier – Administratrice (jusqu'au 30 novembre 2021)• Caroline Lacroix – Présidente• Karine Morin – Administratrice• Guy Roy – Administrateur (substitut) (jusqu'au 29 mars 2022)
Comité des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">• Martin Charron – Directeur du Service des ressources humaines• Caroline Lacroix – Présidente• Karine Morin – Administratrice (substitut)• Martin Riendeau – Administrateur• Nathalie Roy – Administratrice
Comité de gouvernance et d'éthique	<ul style="list-style-type: none">• Lyne Beauchamp – Directrice du Service du secrétariat général et des communications• Sébastien Bérard – Administrateur• Richard Desharnais – Administrateur (substitut)• Caroline Lacroix – Présidente• Pierre-Paul Lavoie – Administrateur• Édith Pelletier – Directrice générale
Comité de vérification	<ul style="list-style-type: none">• Daniel Blais – Directeur du Service des ressources financières• Nicolas Busque – Administrateur• Pierre Lemay – Administrateur• Édith Pelletier – Directrice générale• Nathalie St-Pierre – Administrateur

2.2.2 Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Voir l'annexe 5.2.1
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Voir l'annexe 5.2.2
Comité de parents	Voir l'annexe 5.2.3

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est disponible sur le site Web du CSSDS. Conformément à l'article 175.1 de la LIP, aucune plainte ou manquement à ce code n'a été constaté au cours de l'année scolaire 2021-2022.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En vertu de l'article 5.2 de la *Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles* à l'égard du Centre de services scolaire des Sommets, pour l'année 2021-2022, aucune plainte en regard aux actes répréhensibles n'a été reçue.

2.4.1 Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 2021-2022	Nombre de divulgations ou communications
1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4	0
<ul style="list-style-type: none"> • Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi 	
<ul style="list-style-type: none"> • Un manque grave aux normes d'éthique et de déontologie 	
<ul style="list-style-type: none"> • Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui 	
<ul style="list-style-type: none"> • Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait, par acte ou par omission, de porter gravement atteinte ou de risque de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment 	
<ul style="list-style-type: none"> • Révision de notes 	
5. Communications de renseignements effectués en application du premier alinéa de l'article 23	0
TOTAL	0

Note : Le transfert de la divulgation au Protecteur du citoyen est pris en compte au point 2 (ne relève pas du mandat du responsable de suivi). Quant au transfert au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, la divulgation est répertoriée uniquement au point 5.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Orientation 1 : Assurer une meilleure adaptation des services liés à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires

1.1.1 Soutenir l'atteinte du plein potentiel des personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités						
Objectif national	Données de départ (cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016)	Cible CSSDS 2022 (cohorte 2014 suivie jusqu'en 2020-2021)	Résultats 2018-2019 (cohorte 2011)	Résultats 2019-2020 (cohorte 2012)	Résultats 2020-2021 (cohorte 2013)	Résultats 2021-2022 (cohorte 2014)
Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves	<p>Garçons et filles : Écart de 10,0 points</p> <p>EHDAA et élèves réguliers : Écart de 37,3 points</p> <p>Écoles défavorisées : Écart de 2,7 points</p> <p>Élèves issus de l'immigration de 1^{re} génération : Écart de -0,5 point</p>	<p>Garçons et filles : Écart de 6,0 points</p> <p>EHDAA et élèves réguliers : Écart de 28,5 points</p> <p>Écoles défavorisées : Écart de 2,5 points</p> <p>Élèves issus de l'immigration de 1^{re} génération : Aucun écart</p>	<p>Garçons et filles : Écart de 8,8 points</p> <p>EHDAA et élèves réguliers : Écart de 25,1 points</p> <p>Écoles défavorisées : Écart de 2,5 points</p> <p>Élèves issus de l'immigration de 1^{re} génération : Écart de -5,9 points</p>	<p>Garçons et filles : Écart de 12,4 points</p> <p>EHDAA et élèves réguliers : Écart de 28,5 points</p> <p>Écoles défavorisées : Écart de 7,7 points</p> <p>Élèves issus de l'immigration de 1^{re} génération : Écart de 2 points</p>	<p>Garçons et filles : Écart de 19,8 points</p> <p>EHDAA et élèves réguliers : Écart de 30,4 points</p> <p>Écoles défavorisées : Écart de 1,5 points</p> <p>Élèves issus de l'immigration de 1^{re} génération : Écart de -15,8 points</p>	<p>Garçons et filles : Écart de 17,4 points</p> <p>EHDAA et élèves réguliers : Donnée non disponible</p> <p>Écoles défavorisées : Donnée non disponible</p> <p>Élèves issus de l'immigration de 1^{re} génération : Donnée non disponible</p>

Explications des résultats

La deuxième année de pandémie a été particulièrement difficile au niveau des apprentissages et l'écart entre les garçons et les filles a augmenté considérablement (17,4 % alors qu'il était de 10 % au début du PEVR). À ce niveau, nous sommes très loin de notre cible qui était de 6 %. Le contexte socio-économique lié à la pénurie de main-d'œuvre a sans doute contribué à une augmentation du décrochage, particulièrement des garçons. Nous n'avons pas reçu les données pour la cohorte de 2014 pour les écarts entre les élèves provenant de milieux défavorisés et les autres. Cependant, il est important de savoir qu'au fil des ans, au CSSDS, ces écarts n'ont jamais été significatifs.

1.1.2 Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs pour l'ensemble de la population

Objectif national	Données de départ (cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016)	Cible CSSDS 2022 (cohorte 2014 suivie jusqu'en 2020-2021)	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
D'ici 2027, augmenter d'au moins 20 % la proportion de jeunes âgés de 6 à 17 ans qui effectue le volume minimal recommandé d'activité physique pendant ses temps libres.	3 écoles du CSSDS ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ».	En 2022, 15 écoles auront adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! » ou atteindront l'objectif de 60 minutes d'activité physique pour tous les élèves.	5 écoles ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ».	6 écoles ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ».	9 écoles ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ».	13 écoles ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ».

Explications des résultats

Dans le PEVR, nous avons colligé des données pour la mesure « À l'école, on bouge au cube! » qui consiste à mettre en place l'infrastructure pour offrir l'occasion aux élèves de bouger 30 minutes par jour. Nous sommes passés de trois à 13 écoles participantes et nous atteindrons notre objectif de 15 écoles à la fin de l'année 2022-2023.

1.1.3.1 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence

Objectif national	Données de départ	Cible CSSDS 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus dans le réseau	En 2016-2017, la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus était de : 15,0 % pour tous les élèves 19,2 % chez les garçons 10,3 % chez les filles	Réduire ce taux à 13,0 % .	En 2017-2018, ce taux était de : 15,6 % pour tous les élèves 13,9 % chez les garçons 13,1 % chez les filles	En 2018-2019, ce taux était de : 9,3 % pour tous les élèves 11,1 % chez les garçons 7,6 % chez les filles	En 2020-2021, ce taux était de : 10,7 % pour tous les élèves 14,0 % chez les garçons 7,2 % chez les filles	En 2021-2022, ce taux était de : 12,8 % pour tous les élèves 11,0 % chez les garçons 14,5 % chez les filles

Explications des résultats

Pour ce qui est de l'entrée des élèves au secondaire à 13 ans ou plus, nous avons atteint notre objectif et nous nous retrouvons avec 12,8 % des élèves qui amorcent le secondaire avec ce type de retard.

1.1.3.2 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence

	Données de départ	Cible CSSDS 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
	Taux de réussite global aux épreuves ministérielles : 90,5 %	De façon globale, augmenter ce taux de 2,0 % .	Aux épreuves ministérielles de juin 2018, le taux était de 90,9 % .	Il n'y a pas eu d'épreuves ministérielles en 2019-2020.	Il n'y a pas eu d'épreuves ministérielles en 2020-2021.	Aux épreuves ministérielles de juin 2022, le taux était de 90,3 % .

Explications des résultats

Au niveau des épreuves ministérielles, le résultat de notre centre de services scolaire s'est maintenu avec la donnée de départ de notre PEVR et nous n'avons pas atteint notre objectif d'obtenir un taux de réussite de 92,5 %. Il faut dire cependant que les élèves ne s'étaient pas retrouvés en contexte d'évaluation ministérielle depuis deux ans avant juin 2022 et, un peu partout au Québec, les résultats ont été mitigés.

Orientation 2 : Offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie

2.1.1.1 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

Objectif national	Données de départ (en fonction des données au 30 septembre 2016)	Cible CSSDS 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020 (cohorte 2011)	Résultats 2020-2021 (cohorte 2013)	Résultats 2021-2022 (cohorte 2014)
Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP)	La proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification pour le CSSDS : Global : 71,2 % Garçons : 64,2 % Filles : 77,9 %	Porter à 76,4 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	Global CSSDS : 77,9 % Garçons : 73,5 % Filles : 82,3 %	Global CSSDS : 75,2 % Garçons : 68,9 % Filles : 81,3 %	Global CSSDS : 76,5 % Garçons : 67,0 % Filles : 86,8 %	Global CSSDS : 73 % Garçons : 64,4 % Filles : 81,8 %

Explications des résultats

Depuis le début du PEVR, nous pouvons observer que nos résultats se sont améliorés de 1,8 %, mais nous sommes encore à 3,6 % de notre objectif de 76,4 %.

2.1.1.2 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

Objectif national	Données de départ (en fonction des données au 30 septembre 2016)	Cible CSSDS 2022 (en fonction des données au 30 septembre 2021)	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Augmenter le taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes inscrits au 2 ^e cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles.	Au CSSDS, ce taux est de 81,7 % (2015-2016).	Atteindre un taux de persévérance et de réussite de 83,0 % en 2022.	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible

Explications des résultats

Depuis le début du PEVR, cette donnée ne nous a jamais été transmise.

2.1.1.3 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

Données de départ (en fonction des données au 30 septembre 2016)		Cible CSSDS 2022	Résultats 2018-2019		Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021		Résultats 2021-2022	
11-14	12-15		13-16	14-17		18-19	19-20		
Global CSSDS	18,1 %	Diminuer le taux de décrochage à 16 % en 2022.	Global CSSDS	17,5 %	Données non disponibles	Global CSSDS	17,9 %	Global CSSDS	19,8 %
Garçons	22,2 %		Garçons	18,8 %		Garçons	26,0 %	Garçons	24,7 %
Filles	13,8 %		Filles	16,2 %		Filles	8,6 %	Filles	14,2 %

Explications des résultats

Notre taux de décrochage se situe à 19,8 %, une amélioration de 2 % par rapport à 2016, mais encore en deçà de notre cible fixée à 16 %.

2.1.1.4 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

Données de départ (en fonction des données au 30 septembre 2016)	Cible CSSDS 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
En 2017, 198 élèves ont obtenu une diplomation en formation professionnelle.	Augmenter ce nombre d'élèves à 235 en 2022 (15 %).	234 élèves ont obtenu une diplomation. ASP : 51 DEP : 183	123 élèves ont obtenu une diplomation. ASP : 29 DEP : 94	157 élèves ont obtenu une diplomation. ASP : 53 DEP : 108	167 élèves ont obtenu une diplomation. ASP : 140 DEP : 27

Explications des résultats

La diplomation en formation professionnelle se situe à 167 diplômés. Nous sommes loin de notre objectif de 235 et même de notre situation de départ qui était de 198. Il est important de mentionner qu'en période de plein emploi, la clientèle a considérablement diminué dans les centres de formation. Il nous apparaît évident que le chiffre de 235 n'est plus vraiment réaliste.

2.2.1.1 Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des jeunes et des adultes

Données de départ	Cible CSSDS 2022	Résultats de 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire, est présentement de 87,7 % .	Cible à déterminer en 2018.	Le taux de réussite est de 89,08 % .	Il n'y a pas eu d'épreuve ministérielle en 2019-2020.	Il n'y a pas eu d'épreuve ministérielle en 2020-2021.	Le taux de réussite est de 89,6 % .

Explications des résultats

Ce résultat constitue une augmentation de 2 % par rapport à la donnée de départ (87,7 %). Cependant, en se basant sur les derniers résultats (avant la pandémie), nous nous situons sur un plateau autour de 89 %. Nous sommes quand même en légère augmentation. Compte tenu que ce résultat est le premier reçu à la suite de la pandémie, c'est relativement encourageant dans les circonstances.

Orientation 3 - Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que les relations interpersonnelles et sociales enrichissantes

3.2.1 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs

Données de départ	Cible CSSDS 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Présentement, 76,1 % des établissements sont dans un état satisfaisant.	Amener ce taux à 85,0 % en 2022.	82,6 % des établissements sont dans un état satisfaisant.	82,2 % des établissements sont dans un état satisfaisant.	79 % des établissements sont dans un état satisfaisant.	52 % des établissements sont dans un état satisfaisant.

Explications des résultats

Le MEQ s'est doté d'un nouveau système d'information, GIEES, permettant de répertorier les travaux des organismes scolaires à réaliser et de soutenir la planification stratégique de leurs projets d'infrastructures.

Le déploiement de ce nouvel outil a débuté comme prévu en 2020 et s'est échelonné jusqu'en 2022. Une vaste opération d'inspection a été réalisée selon une nouvelle méthodologie d'inspection uniformisée élaborée en partenariat avec une firme externe, laquelle a aussi offert un accompagnement au CSSDS. L'indice de l'état des infrastructures scolaires s'est détérioré cette année. Cette hausse de bâtiments en mauvais état est attribuable à l'ajout de besoins de travaux de réfection à la suite de nouvelles inspections réalisées selon un processus uniformisé et simplifié pour l'ensemble des organismes scolaires, incluant une révision à la hausse des coûts de travaux. Cette mise à jour des coûts des travaux était nécessaire afin de tenir compte du marché actuel de la construction et a été réalisée en collaboration avec des spécialistes en construction.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence

Intimidation (fréquence des événements)	Nombre d'établissements scolaires	Violence (fréquence des événements)	Nombre d'établissements scolaires
Aucune donnée disponible	2	Aucune donnée disponible	1
0	9	0	4
Moins de 10	11	Moins de 10	7
De 10 à 19	7	De 10 à 19	5
De 20 à 39	1	De 20 à 39	0
40 et plus	1	40 et plus	14

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Il est important de noter que tous les événements concernant un acte d'intimidation ou de violence ont été traités par les écoles concernées. Aucune plainte n'a été signalée à la Direction générale en 2021-2022 en lien avec l'intimidation et la violence et trois plaintes ont été redirigées au Service du secrétariat général par le protecteur de l'élève. Elles ont été traitées en collaboration avec les acteurs concernés.

Les établissements du CSSDS ont réalisé différentes actions afin d'agir efficacement en prévention et en intervention pour faire de leur milieu un environnement bienveillant, sain et sécuritaire :

- La majorité des écoles ont élaboré un plan de lutte faisant état du portrait de leur milieu et des besoins de sa clientèle. Plusieurs écoles sont en processus de réviser leur plan et de le présenter au conseil d'établissement.
- Au total, sept écoles ont intégré la méthode de Soutien aux comportements positifs (SCP) et deux autres écoles sont en démarche d'intégrer cette stratégie à leur milieu.
- Toutes les écoles ont créé des comités pour agir contre la violence et l'intimidation. La majorité des milieux ont fait le choix d'outils de dénonciation, d'outils de communication pour les parents et ont mis à jour les codes de vie. Un comité a également été mis en place au niveau du centre de services scolaire afin d'aider et d'outiller les établissements dans la mise en place d'un environnement bienveillant et sécuritaire.

- Différents programmes ont été mis en place dont Gang de choix, l'Intervention positive, Projet jeunes médiateurs, Pleins feux sur le harcèlement et l'intimidation, Projet dans ma cour, le programme d'intervention SCP ainsi que le programme d'intervention thérapeutique aux comportements agressifs. Différentes écoles implantent également la stratégie Réponse à l'intervention (RAI) dans leur approche éducative face à la lutte contre la violence et l'intimidation où des stratégies universelles (palier 1 de la RAI) ont été mises en place, comme un local d'apaisement, l'organisation de la cour d'école ou la formation des élèves sur différents thèmes liés à la violence et l'intimidation. Deux écoles ont profité d'une formation sur la méthode Attachement, régulation et compétences afin d'intervenir davantage en lien avec les besoins des élèves. Cette méthode a été initiée également dans les deux autres classes Réadaptation scolarisation.
- Plusieurs établissements poursuivent leur collaboration avec des milieux communautaires, de la santé, de la justice réparatrice et de médiation citoyenne ou universitaires tels que : Hors-piste et Progresse et détresse, référent ÉKIP, ateliers de collaboration avec l'organisme Bulles et Baluchon et l'association Équijustice. La plateforme Moozoom est également utilisée dans quelques milieux.
- Certaines écoles ont créé leur programme maison, par exemple la création de sous-groupes d'habiletés sociales, des ateliers de prévention ou de démarches de résolution de conflits Vers l'harmonie, des rencontres ciblées et individuelles, création d'une zone pacifique, comité bienveillance, équipes collaboratives, Projet Cool, comité clinique pour identifier les élèves avec des besoins particuliers et ateliers de prévention sur différents thèmes en plus de l'élaboration de scénarios sociaux. Des capsules d'information sont également offertes aux parents dans certains milieux.
- Dans la lignée de notre valeur d'accomplissement, plusieurs écoles organisent des moments de célébration, afin de renforcer les bonnes pratiques du « vivre ensemble » dans leur milieu. Des billets « WOW! » sont également émis dans un milieu, afin de souligner l'effort individuel pour un bien-être collectif.
- Des équipes collaboratrices sont mise sur pied dans chacune des MRC pour traiter de situations problématiques vécues par des élèves (équipes d'intervention jeunesse et tables tripartites) avec différents acteurs du monde scolaire, de la santé et des services sociaux.
- Un responsable en encadrement disciplinaire est en poste dans les quatre écoles secondaires et dans 16 écoles primaires afin de faire de la prévention sur les codes de vie et de favoriser un environnement bienveillant, sain et sécurisant. Pour certaines écoles primaires, l'encadrement disciplinaire est étroitement lié à l'application de la méthode SCP.
- Le logiciel Le Baromètre est utilisé dans plusieurs écoles. Ce dernier répertorie les différents comportements qui contreviennent aux codes de vie des milieux dans l'objectif d'élaborer un plan d'action pour soutenir les élèves vers de meilleures relations avec leur environnement. Cet outil est également étroitement lié à la méthode SCP.
- Le logiciel SPI est également utilisé pour consigner les différents comportements allant à l'encontre des protocoles et plans de lutte contre la violence et l'intimidation. Les interventions y sont également notées.

- D'autres outils de consignation sont utilisés tels que SOI, Classcraft, FORM, Excel et One Note, LUMIX, et fiches de réflexion.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Conformément à l'article 220 de la LIP, le CSSDS s'est doté d'un règlement sur la procédure d'examen des plaintes et sur le protecteur de l'élève. Ce règlement établit clairement le processus que doit suivre l'élève, ou ses parents, lorsqu'il souhaite déposer une plainte. Il vise à faciliter la recherche d'une solution dans le respect de toutes les personnes impliquées et qui tient compte du meilleur intérêt de l'ensemble des élèves, du plaignant et du centre de services scolaire. Toutes les informations nécessaires se trouvent dans la section Plaintes et protecteur de l'élève du site Web du CSSDS.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

4.1.1 Objectifs de la répartition annuelle des revenus

En répartissant ses ressources, le CSSDS vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Optimiser l'utilisation des ressources dont il dispose pour réaliser sa mission;
- Distribuer les ressources dans un exercice de choix budgétaire collectif tout en priorisant les services directs à l'élève;
- Assurer une répartition équitable des ressources en fonction des caractéristiques propres aux établissements et à leur clientèle.

4.1.2 Principes de la répartition annuelle des revenus

Principes généraux

En répartissant ses ressources, le CSSDS respecte les principes suivants :

- Principe de cohérence en établissant un lien entre la répartition et les divers encadrements;
- Principe d'équilibre budgétaire;
- Principe d'équité;
- Principe de subsidiarité;
- Principe de transparence en rendant explicite son modèle de répartition.

Voir l'annexe 5.3.1 pour les objectifs spécifiques.

4.1.3 Critères servant à déterminer les montants alloués

Voir l'annexe 5.3.2 pour les critères de répartition des ressources.

4.2 Ressources financières

4.2.1 États financiers condensés 2021-2022

État des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos le 30 juin 2022

Revenus	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Subvention de fonctionnement du MEQ	112 643 855	81,0
Subventions d'investissement	476 722	0,3
Autres subventions et contributions	465 299	0,3
Taxe scolaire	11 459 416	8,2
Droits de scolarité et frais de scolarisation	366 317	0,3
Ventes de biens et services	4 842 901	3,5
Revenus divers	2 323 013	1,7
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	6 574 433	4,7
	139 151 956	100
Charges par activité	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Enseignement et formation	65 536 733	48,4
Soutien à l'enseignement et à la formation	29 971 631	22,1
Transport scolaire et service de garde	13 144 118	9,7
Administration	4 763 029	3,5
Biens meubles et immeubles	15 813 171	11,7
Activités connexes et autres charges	6 456 931	4,8
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	(129 271)	(0,1)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(66 032)	(0,05)
	135 490 310	100
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (voir note 1)	3 661 646	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2021	3 097 127	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2022 (voir note 2)	6 758 773	

Note 1 : Le CSSDS a reçu une subvention du MEQ au montant de 4 568 574 \$ à titre de remboursement des dépenses salariales, comptabilisées en 2020-2021.

Note 2 : Le MEQ limite l'utilisation de cet excédent.

État de la situation financière au 30 juin 2022

Actifs financiers	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Encaisse	1 906 681	1,3
Subvention de fonctionnement à recevoir	17 314 699	12,2
Subvention d'investissement à recevoir	119 811 630	84,1
Taxe scolaire à recevoir	552 449	0,4
Débiteurs	2 832 926	2,0
Stocks destinés à la revente	47 625	0,03
	142 466 010	100
Passifs	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Emprunts temporaires	26 484 642	9,5
Créditeurs et frais courus à payer	18 859 792	6,8
Subvention d'investissement reportée	120 854 948	43,5
Revenus perçus d'avance	1 237 144	0,4
Provision pour avantages sociaux	4 951 546	1,8
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	101 270 533	36,5
Dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire	1 768 286	0,6
Autres passifs	2 281 224	0,8
	277 708 115	100
Dettes nettes	(135 242 105)	
Actifs non financiers		
Immobilisation corporelles	141 091 305	
Stocks de fournitures	628 465	
Charges payées d'avance	281 108	
	142 000 878	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2022	6 758 773	

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

4.3.1 Répartition de l'effectif en heures

1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022				
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	103 964,88	0,0	103 964,88	70
2. Personnel professionnel	152 776,29	259,49	153 035,78	126
3. Personnel enseignant	1 030 932,01	1 404,85	1 032 336,86	1 486
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	619 518,48	4 492,57	624 011,05	870
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	124 471,19	1 353,65	125 824,83	142
TOTAL	2 031 662,85	7 510,56	2 039 173,41	2 694

4.3.2 Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le MEQ (A) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 914 299,12 heures
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	2 039 173,41 heures
Ampleur du dépassement (C) = (B) – (A)	124 874,3 heures
Respect du niveau de l'effectif	Non

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, le nombre d'heures rémunérées a augmenté de 6,5 % (124 874,3 heures) par rapport à la cible fixée par le ministère de 1 914 299,12 heures. Cette hausse est attribuable à l'ajout d'heures liées à la COVID-19, à l'augmentation des heures reliées aux activités d'enseignement, en particulier au secondaire, ainsi qu'à l'ajout de ressources pour la mesure Seuil minimal de services au secondaire.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

4.4.1 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	8	312 537,00 \$
Total	8	312 537,00 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

2021-2022 (Année de reddition de comptes)			
Allocation, maintien de l'actif	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
9 225 536,00 \$	7 280 936,00 \$	785 052,00 \$	1 159 548,00 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, le CSSDS a fait l'achat de l'équipement informatique nécessaire pour favoriser la continuité des services scolaires offerts dans les différents milieux et assurer la sécurité informatique. Les membres du personnel et les élèves devaient pouvoir compter sur un équipement informatique sécuritaire. Dans cette optique, les achats suivants ont été faits :

- 21 tablettes pour un montant total de 9 633,76 \$
- 170 portables pour un montant total de 151 079,51 \$

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les établissements du CSSDS ont fait l'achat de l'équipement informatique nécessaire pour favoriser la continuité des services scolaires offerts dans les différents milieux. Dans cette optique, les achats suivants ont été faits :

- 282 tablettes pour un montant total de 204 158,14 \$ (taxes incluses)
- 55 ordinateurs portables pour un montant total de 26 655,05 \$ (taxes incluses)

5. Annexes du rapport annuel

5.1 Rapport du protecteur de l'élève

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes du Centre de services scolaire des Sommets et sur le protecteur de l'élève*, voici mon rapport annuel à titre de protecteur de l'élève.

Trente-quatre (34) plaintes ont été reçues pendant la période mentionnée en titre. Le tableau en annexe indique la nature des plaintes reçues.

Trente (30) d'entre elles ont été réacheminées au processus de traitement à l'interne. Parmi celles-ci, trois (3) comportaient des allégations d'intimidation ou de violence.

Deux (2) plaintes ont été traitées. L'une de ces plaintes a été jugée irrecevable parce qu'elle portait sur une réclamation civile. L'autre plainte a été rejetée après enquête et une tentative de médiation.

Je n'ai été informé d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence.

Je n'ai pas de recommandation à formuler en matière d'intimidation ou de violence, les plaintes comportant de telles allégations ayant été adéquatement traitées à l'interne puisque je n'ai pas été contacté à nouveau par les plaignants concernés après qu'ils aient été redirigés vers les instances appropriées, conformément à la procédure d'examen des plaintes.

Le 6 septembre 2022,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Beaudry', with a long horizontal flourish extending to the right.

Christian Beaudry
Protecteur de l'élève

Nature des plaintes reçues	Plaintes redirigées	Plaintes traitées
Allégations d'intimidation et de violence	3	
Allégations de racisme	1	
Classement	1	
EHDAA : plan d'intervention, services complémentaires, etc.	9	1 (rejetée)
Évaluation	1	
Plainte contre employé	8	
Réclamation civile		1 (irrecevable)
Suspension	3	
Transport	4	
Total	30	2

5.2 Listes des comités

5.2.1 Liste des membres du comité consultatif de gestion (directions des services administratifs et directions des établissements scolaires)

- Frédéric Audet
- Isabelle Arguin
- Josée Banville
- Lyne Beauchamp
- Benoit Bertholet
- Daniel Blais
- Isabelle Boucher
- Nathalie Bourassa
- Daniel Champagne
- Martin Charron
- Geneviève Clavelle
- Marise Cotnoir
- Marianne Couture
- Serge Dion

- Yuri Delisle-Carter
- Julie Dépelteau
- Anne-Louise Déziel
- Julie Dubois
- Brigitte Didier
- Danny Duperron
- Angela Elias
- Marie-Claude Farrell
- Maxime Ferland
- Mélissa Fournier
- Hugues Gendron
- Stéphane Gévry
- Joël Gilbert
- Jacques Girard
- Daniel Guillot
- Jean-François Hamel
- Linda Lacasse
- Marie-Josée Langlois
- Sarah-Jeanne Limoges
- Marc-Antoine Mauzerolle
- Annick McMahon
- Caroline Monette
- Annie Orichefsky
- Édith Pelletier
- Vincent Pilotto
- Marc Poirier
- Pier-Samuel Poulin
- Lucie Querry
- Mélanie Richard
- Martin Riendeau
- Jean-Sébastien Roberge
- Ludovick St-Laurent
- Guylaine Thibodeau
- Jocelyn Thibodeau

5.2.2 Liste des membres du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Membres parents

- Isabelle Boucher
- Dominic Bourassa
- Benoit Champagne (président)
- Geneviève Côté
- Caroline Lacroix
- Maxime Lorrain
- Joëlle Martineau

- Jocelyn Milette
- Andréanne Normand

Autres membres

- Josée Banville – Direction des services éducatifs complémentaires et de l’adaptation scolaire
- Stéphane Gévry – Direction d’école
- Claudie Jutras-Déry – Personnel de soutien
- Karine Lacasse – Services sociaux
- Sandra Martel – Personnel professionnel

5.2.3 Comité de parents

Représentants – Écoles primaires

- Stéphane Beauchesne – École Brassard-Saint-Patrice
- Valérie Breault – École de la Passerelle
- Josiane Bergeron – École de la Tourelle
- Geneviève Bordeleau – École Saint-Jean-Bosco
- Julie Caron – École Notre-Dame-de-Montjoie
- Marianne Chartier – École de la Chanterelle
- Christine Côté-Ouellet – École Saint-Gabriel
- Justin Dewey – École du Jardin-des-Frontières
- Geneviève Favreau – École Saint-Pie-X
- Valérie Gagnon – École Notre-Dame-de-Lourdes
- Véronique Gagnon – École Saint-Philippe
- Marc Lavoie – École Sainte-Marguerite
- Alexandre Malo – École du Plein-Cœur
- Joëlle Martineau – École du Val-de-Grâce
- Jocelyn Milette – École de l’Arc-en-Ciel
- Karine Morin – École Masson
- Lisabelle Sabourin-Mallette – École du Val-de-Grâce
- Pascal Shannon – École du Baluchon
- Geneviève Simon – École Notre-Dame-de-Bonsecours
- Isabelle Sirois – École Notre-Dame-du-Sourire
- Kevin Turcotte – École Hamelin

Représentants – Écoles secondaires

- Dominic Bourassa – École secondaire de l’Odysée
- Benoit Champagne – École secondaire de la Ruche
- Stéphane Langlois – École secondaire de l’Escale
- Kim Leblanc – École secondaire du Tournesol

5.3 Répartition des revenus

5.3.1 Principes de la répartition annuelle des revenus

Principes spécifiques

Spécifiques à la cohérence

Le CSSDS doit s'assurer :

- d'appliquer les conventions collectives pour les différentes catégories de personnel et les politiques administratives et salariales des cadres et des hors-cadres;
- d'appliquer les conventions collectives et les divers cadres ministériels quant à l'organisation scolaire et à la formation des groupes.

Spécifiques à l'équilibre budgétaire

- Le CSSDS a l'obligation légale en vertu de la Loi sur l'instruction publique de préparer et de déposer au Ministère un budget équilibré;
- À la fin de chaque exercice financier, les surplus des établissements, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'établissement ou au crédit d'un autre établissement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources (CRR) en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite;
- Chaque établissement est responsable de son déficit lequel devient la première dépense de l'année subséquente;
- Chaque établissement assume à même son budget décentralisé tout excédent de postes d'enseignants relié à l'organisation scolaire à moins d'une autorisation particulière suite à l'évolution de la clientèle;
- Chaque établissement assume à même son budget décentralisé tout ajout aux postes initialement prévus au plan des effectifs;
- Les surplus des fonds étudiants, des activités extrascolaires et des projets particuliers initiés par les établissements (fonds 5) sont versés dans un fonds à destination spéciale créé à cette fin, pour l'établissement, par le centre de services scolaire;
- Chaque école doit assurer le financement de son service de garde en tenant compte des allocations reçues, des revenus perçus des parents et de sa contribution au fonds commun du centre de services scolaire;
- Les sommes allouées aux établissements sont transférables à l'exception de celles allouées pour des dépenses spécifiques, des dépenses reliées à des mesures ciblées du Ministère et celles allouées pour les investissements;
- Des sommes sont centralisées par le centre de services scolaire afin de prévoir la constitution de fonds pour certaines dépenses communes décentralisées, pour la gestion

de dépenses impondérables ou imprévues, pour des dépenses que plusieurs ou l'ensemble des établissements décideraient de mettre en commun.

Spécifiques à l'équité

Le CSSDS doit s'assurer :

- de la répartition entre les écoles de l'ensemble des revenus générés par la clientèle du préscolaire, du primaire et du secondaire;
- de la répartition entre les centres de l'ensemble des revenus générés par la clientèle de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes et du service aux entreprises;
- de considérer les besoins exprimés par les établissements, les règles d'équité, les inégalités sociales et économiques et la présence d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA);
- de la nécessité d'assurer un niveau d'allocation approprié pour le fonctionnement des petites écoles primaires et secondaires;
- de la nécessité d'assurer un niveau d'allocation approprié pour le fonctionnement des classes spécialisées primaires et secondaires.

Spécifiques à la subsidiarité

Des sommes sont centralisées par le centre de services scolaire afin qu'il puisse exercer ses pouvoirs, ses responsabilités et ses fonctions :

- notamment en matière de transport scolaire pour l'entrée et la sortie des élèves, du service de la dette et des dépenses des services administratifs;
- à titre d'employeur de l'ensemble du personnel;
- à titre de propriétaire des immeubles notamment en matière de construction, de réparations, d'améliorations majeures et d'entretien physique visant à conserver le bon état de ses édifices en lien avec les responsabilités liées à la notion « propriétaire-locataire »;

Dans son budget, le CSSDS prévoit :

- l'attribution des ressources humaines et financières aux écoles pour qu'elles puissent exercer leurs pouvoirs, leurs responsabilités et leurs fonctions;
- l'attribution des ressources humaines et financières aux centres pour qu'ils puissent mettre en place leur organisation scolaire et qu'ils puissent exercer leurs pouvoirs, leurs responsabilités et leurs fonctions;
- la répartition d'allocation entre les écoles d'un même regroupement pour répondre aux besoins des milieux.

Spécifiques à la transparence

- Le CSSDS doit s'assurer de répartir ses allocations de façon transparente;
- Le CSSDS doit rendre compte de son budget aux instances concernées.

5.3.2 Critères de répartition des ressources

Critères pour la répartition des ressources aux établissements

Dans le respect des ressources disponibles, le CSSDS alloue des ressources prioritairement pour les services directs aux élèves.

Dans le but de procéder à une répartition équitable des ressources entre les établissements, plusieurs critères sont considérés selon les différentes allocations à répartir.

Ordre d'enseignement

- Formation générale des adultes (préscolaire, primaire, secondaire) (FGJ);
- Formation générale des adultes (FGA);
- Formation professionnelle (FP).

Clientèle

- Régulières (de la FGJ, de la FP et de la FGA);
- En difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Handicapées;
- Élèves recevant des services d'accueil et de soutien linguistique;
- Au service de garde.

Autres critères

- Nombre d'élèves par établissement;
- Nombre d'employés – équivalent temps complet;
- Indice du milieu socio-économique;
- Nombre de bâtiments;
- Caractéristiques et composantes des bâtiments;
- Nombre et type de classe;
- Dispersion géographique des bâtiments;
- Regroupements géographiques des établissements;
- Autres critères jugés pertinente, selon le type d'allocation.

Il est important de mentionner que les critères de répartition des différentes mesures ministérielles aux établissements du CSSDS peuvent différer des critères pris en compte lors du calcul des sommes allouées au centre de services scolaire.

Critères pour la répartition aux services administratifs et aux comités

Annuellement, après analyse, le CSSDS alloue aux différents services administratifs :

- Les budgets et effectifs nécessaires :
 - à la gestion courante;
 - à la conservation et à l'entretien de l'ensemble du parc immobilier ainsi qu'à la consommation énergétique de tous les bâtiments;
- Les budgets et ressources nécessaires au soutien des établissements;
- Les budgets nécessaires :
 - pour couvrir notamment les avantages sociaux futurs des employés, les dépenses long terme et les dépenses d'amortissement;
 - pour le perfectionnement des divers groupes d'employés;
 - à la mise en œuvre des politiques adoptées lors des séances du conseil d'administration;
 - au fonctionnement des divers comités;
- Autres critères jugés pertinents.